



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 24/07/2025
ID : 081-218100766-20250722-DECISION15-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 15 DU 22/07/2025

Reprise de l'engazonnement du stade suite aux intempéries du 19 mai 2025

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, et notamment l'article n°24 qui autorise le Maire à « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour l'ensemble des projets communaux » ;

Considérant les intempéries en date du 19 mai 2025, qui ont provoqué des inondations et des coulées de boues sur le terrain d'honneur de Cuq-Toulza (Stade – Plaine des Sports – 95, route du Silo) ;

Vu l'arrêté ministériel paru au Journal Officiel du 29 mai 2025, reconnaissant la commune de Cuq-Toulza en état de catastrophe naturelle dans le cadre de ces intempéries ;

Considérant les réunions avec l'Union Sportive du Canton de Cuq-Toulza (USCC) ;

Considérant les devis suivants :

- MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT (Verfeil) : décompactage du terrain, sablage, passage herse étrille et balai, regarnissage gazon, pour un montant de 8 470,00 €HT
 - IMART TP (Aguts) : curage stade et évacuation des terres, pour un montant de 6 900,00 €HT.
- Soit un montant total de 15 370,00 €HT

Considérant qu'il convient de demander des subventions pour ce projet ;

DECIDE

De solliciter une subvention de la Fédération Française de Football, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur ;

Précise que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Taux	Montant
Fonds d'Aide au Football Amateur (FFF)	20 %	3 074,00 €
Autofinancement	80 %	12 296,00 €
TOTAL		15 370,00 €

A Cuq-Toulza, le 22 juillet 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

